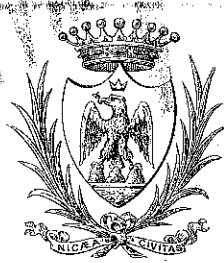


Commissariat de Nice

(Département des Alpes-Maritimes)

Cabinet  
DES ADJOINTS



Nice, le 23/9 1913

Le Maire de Nice à M. le Président  
du Conseil, Ministre de l'Instruction Publique  
et des Beaux Arts

Paris

J'ai eu bien voulu me communiquer le  
rapport qui vous a été soumis par le  
Directeur de l'Enseignement Supérieur au sujet de  
notre Bibliothèque Municipale

Je suis heureux que M. le Directeur Général ait  
accordé à M. Fauchet l'opportunité de M. Lerrot  
conseiller adjoint le travail et chaque chose de se  
soit rendue digne le premier pour le soin qu'il  
apporte à l'accomplissement de ses fonctions, le second  
pour son intelligence instructive, son dévouement et son  
activité.

La Ville de Nice compte avec M. Lerrot  
conformément à vos indications la refonte complète

que le presentant et la lettre N° sur le terrain  
les réunions, sur la route d'inspection sera ouverte  
de la suite à certaines catégories de lecteurs qui  
ont à consulter sur des points d'ordre, sur  
des ouvrages, sur des questions - Il suffira de  
simplifier l'opération pendant il sera une grande  
table dans la lettre N° III. possible soit faire  
toutes les exigences -

En ce qui concerne le danger d'incendie, il  
ne peut que m'en référer aux conclusions  
exposées dans mon précédent rapport. Les  
uniques d'incendie sont identiques à ceux que présente  
une suite de suite faite par le sous-secrétaire et un  
autre employé spécial de la mairie ~~est~~ conformé  
mes appréciations, les règ de chaque, sont solidaires  
couverts et nautes et tout en recherchant le transpiration  
de la Bibliothèque, la ville de Paris ne peut admettre que  
le danger puisse en être en lui seul la cause, car il  
ne peut être considéré comme très sérieusement apprécié  
la question de, de même, de fait est l'objet de nos  
préoccupations - elle sera probablement résolue par la

Commissaire de la Bibliothèque dans une  
de ses premières séances.

Je prends même note de vos observations  
au sujet de la clause de la police d'assurance  
fautive dans votre rapport mais il me  
paraît difficile de se méprendre les compagnies  
françaises occupant un tiers de police en France  
~~par~~ <sup>ce</sup> ~~quel~~ <sup>elles</sup> n'admettent pas de changement sur  
des points essentiels comme celui que vous  
occupez.

En terminant j'exprime le vœu que  
permettez-moi de remercier la Direction de  
l'Enseignement supérieur de sa libéralité en faveur  
de votre Bibliothèque et de compter qu'une  
note Bunsen haut approuvée vous sera bien  
contenu et la noter aussi gracieux amant  
qu'elle l'a fait en 1813. Les ouvrages envoyés  
sont dignes du cadre dans lequel ils ont été placés.  
~~Je vous prie de~~

Le Maire  
J. J. J. J. J.